

Nous vous informons que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête relatifs à la modification n°3 du PLU sont accessibles sur le site de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg – <https://www.strasbourg.eu/plu-modification-3> - Rubrique « Documents utiles » en bas de page.

Conformément à l'article R. 123-21 du Code de l'environnement, nous mettons à disposition du public les éléments suivants :

- Rapport et conclusions de la commission d'enquête
- Annexes du rapport de la commission d'enquête

Ces documents sous forme de papier sont tenus à disposition du public pendant un an à la mairie.

Vous trouverez ci-dessous un lien si vous souhaitez télécharger ou imprimer une version papier de ces documents :

<https://we.tl/t-X6O8Nu65Up>

Le service Aménagement du territoire et projets urbains se tient à votre disposition pour tout complément.